

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

---

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par  
M. Bacquet, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« surveillance »,

insérer les mots :

« et du contrôle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Cet amendement précise le rôle de contrôle de l'association nationale.